

# VILLE DE FORGES-LES-EAUX

## Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20250415-2025-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2025

### MARDI 15 AVRIL 2025

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 7 avril 2025 transmis par voie électronique le 9 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

#### **Etaient présents** (17) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Brigitte MARTIN, Cédric COUTURIER, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, Nicolas DECORDE formant la majorité des membres en exercice.

#### **Etaient absents ayant donné pouvoir** (5) :

Thiéry MARTIN a donné pouvoir à Isabelle KLOTZ,  
Françoise ASSELIN a donné pouvoir à Brigitte MARTIN,  
Gaëlle COURTOIS a donné pouvoir à Joël DECOUDRE,  
Clément CORDONNIER a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT,  
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Fabienne SAGEOT

#### **Etaient absents** (7) :

Janine TROUDE,  
Dana RADU,  
Alexandre HANNIER,  
Martine CORBUT,  
Lukas SAWICKI,  
Oumar FALL,  
Carole VANDAL

## 2025-45

### BUDGET ANNEXE EAU : VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2025.

Monsieur Patrick DURY, adjoint au Maire en charge de l'Eau, l'Assainissement et l'Environnement expose à l'assemblée que les travaux d'interconnexion au réseau d'eau du SIAEPA de Sigy en Bray et de sécurisation de la ressource en eau de Forges-Les-Eaux donnent lieu à la création d'une autorisation de programme d'un montant de 1 846 000 €, dont les crédits de paiement sont répartis sur 2 années.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement en 2025 à hauteur de 1 493 240.11 € destinés à faire face aux frais d'études préalables, au choix du maître d'œuvre et à la

préparation des dossiers de consultation des entreprises. Le début des travaux est programmé sur la fin d'année 2025.

Autorisation de Programme (AP)	Montant de l'AP	Crédits de paiement			
		2025	2026	2027	2028
<b>Autorisation de programme INITIALE – AP25-1 EAU</b> Travaux d'interconnexion et de sécurisation	<u>1 846 000 €</u>	1 493 240.11 €	352 759.89 €	0.00 €	0.00 €
<i>Etudes préalables.</i>	20 000 €				
<i>Honoraires AMO</i>	15 000 €				
<i>Honoraires BCT et SPS :</i>	20 000 €				
<i>Honoraires MOE :</i>	61 000 €				
<i>Travaux :</i>	1 730 000 €				
<b>TOTAL AP25-1 EAU</b>	<b>1 846 000 €</b>	<b>1 493 240.11 €</b>	<b>352 759.89 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP25-1 EAU</b>					
<b>Autorisation de programme INITIALE AP25-1 EAU</b> Travaux d'interconnexion et de sécurisation	<u>1 846 000 €</u>	1 493 240.11 €	352 759.89 €	0.00 €	0.00 €
<i>CD76 (25% études et travaux) :</i>	460 900 €				
<i>AESN (50% Etudes)</i>	57 360 €				
<i>AESN (40% travaux)</i>	691 600 €				
<i>Emprunt :</i>	300 000 €				
<i>Autofinancement :</i>	336 140 €				
<b>TOTAL AP25-1 EAU</b>	<b>1 846 000 €</b>	<b>1 493 240.11 €</b>	<b>352 759.89 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

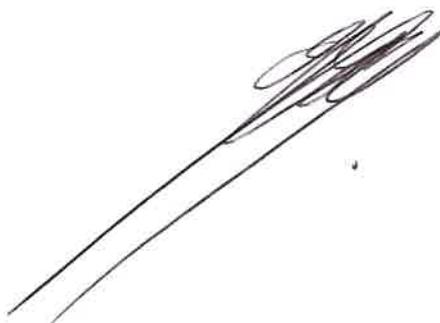
La commission des finances ayant examiné le 8 avril 2025, cette autorisation de programme et ses crédits de paiement pour 2025, le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »), le conseil municipal décide pour 2025 d'adopter l'autorisation de programme AP25-1-EAU intitulé « Travaux d'interconnexion et de sécurisation », à hauteur de 1 846 000 € TTC, et d'ouvrir les crédits de paiement correspondants tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant de **1 493 240.11 €** en 2025 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Brigitte MARTIN  
Secrétaire de séance

Christine LESUEUR  
Maire de FORGES-LES-EAUX




Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission  
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception  
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et  
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 23 AVR. 2025

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.*